

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 Juin 2017

Convocations envoyées le trente et un Mai deux mille dix sept.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le neuf Juin deux mille dix sept sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
DELLA-POLLA David
GARNIER Bernard
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
SALOMON Grégory
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) avant donné pouvoir : Monsieur GOULT Michel.

Absent(s) : Monsieur BIRAUD Sébastien.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard

Présence de Madame Rosemonde POINSOT.

Monsieur le Maire :

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 05 Mai 2017.

Ordre du jour :

N° 2017-038 – Travaux de voirie 2018 :

La Commission Chemins et voirie n'a pu se réunir, les convocations n'étant pas arrivées en temps voulu, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT ont proposé :

Une partie de la route de Vieux-Château déjà planifiée, une partie de la rue du Stade, la rue des Grillons et une partie de la rue des Perrières.

Coût : environ 106.000 €, subvention 30.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette liste.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-039 – Travaux de peinture :

4 entreprises ont été sollicitées. 3 ont répondu.

Ecole publique :

Après étude des devis par la Commission d'ouverture des plis, celle-ci propose de retenir l'entreprise Thomas GARROT pour un montant de 3.644,88 € HT soit 4.373,85 € TTC, meilleur rapport qualité/prix.

Porte du cimetière :

Après étude des devis par la Commission d'ouverture des plis, celle-ci propose de retenir l'entreprise Thomas GARROT pour un montant de 1.232,28 € HT soit 1.478,74 € TTC, meilleur rapport qualité/prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Thomas GARROT pour un montant total de 4.877,16 € HT soit 5.852,59 € TTC.

N° 2017-040 – Indemnités de fonction des élus, reprise de la délibération n° 2017-018 :

Monsieur le Trésorier avait demandé une délibération modificative des indemnités de fonction des élus avec application à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Madame BUDRIA (Préfecture) demande la modification à compter du 1^{er} Février 2017, et nous informe qu'aucune disposition rétroactive n'a été prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la requête de Madame BUDRIA.

Vote : Pour 13 – Contre 0 – Abstention 1.

N° 2017-041 – Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial échelle C1 à temps complet :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'organe délibérant (Conseil Municipal) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'**Adjoint technique échelle C1.**

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique échelle C1, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35^{ème}).

L'agent recruté aura pour fonctions : entretien de la voirie et des espaces verts, petits travaux dans les bâtiments communaux.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est ouvert au grade suivant :

- Adjoint technique échelle C1.

Cet emploi est créé à compter du 01/07/2017.

Il devra justifier de 2 ans d'expérience professionnelle.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des Adjoints techniques territoriaux – échelle C1.

Le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- La grille indiciaire indiquée ci-dessus.
- Les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice.
- La qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude).
- L'expérience professionnelle de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

D'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique échelle C1 à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^{ème}),

De modifier en conséquence le tableau des emplois,

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que cet emploi serait destiné à Monsieur Mahsen EFE.

Monsieur Hugues de GUITAUT demande que Monsieur le Maire fasse un rapport annuel du travail effectué avec les employés titularisés.

Monsieur Philippe RENAULT propose que Monsieur EFE puisse faire des stages notamment pour le fleurissement.

N° 2017-042 – Communauté de Communes des Terres d'Auxois : frais de transports scolaires pour l'année scolaire 2016-2017 :

Nous avons reçu une information de la Communauté de Communes pour le paiement des transports scolaires à la charge de notre commune : 1.672 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler cette somme.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-043 – Affectation des subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les affectations suivantes :

- USSE : 800 €.
- Randonneurs de la région d'Epoisses : 300 €.
- Chorale : 600 €.
- Second Souffle : 200 €.
- Comité de Jumelage : 300 € (la commune prend en charge le cadeau pour Lörzweiler).

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-044 – Restauration de registres par l'Atelier du Patrimoine :

Monsieur le Maire présente le devis de l'Atelier du Patrimoine pour des restaurations de registres d'état civil et d'arrêtés-délibérations : 1.715,29 € HT soit 2.058,34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Monsieur le Maire informe qu'il faudrait prévoir un coin archives dans la salle qu'occupait le Syndicat de Défense de l'Epoisses.

N° 2017-045 – Demande d'accès à la parcelle de Madame HEYM MOURIER rue de Bourgogne :

Monsieur le Maire présente la demande de Madame HEYM MOURIER qui, suite à une vente parcellaire, se trouve privée d'accès à la partie conservée (BN 181). Demande l'autorisation de créer un nouvel accès qui donnerait rue de Bourgogne, ce qui nécessiterait de créer une rampe en remblais avec mise en place d'un tube annelé de diamètre 400 enrobé de concassé diamètre 20 sur une longueur de 6 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la création d'un accès à la parcelle de Madame HEYM MOURIER rue de Bourgogne,

Accepte de prendre en charge la buse diamètre 400 nécessaire.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Festivités Epoisses Juin-Juillet-Août :

- Exceptionnellement, en raison des élections législatives et sur autorisation de la Préfecture, la cérémonie du 18 Juin aura lieu le 17 Juin à 18h00 rassemblement devant la Mairie.
- 14 Juillet : même schéma que 2016. Le restaurant La Pomme d'Or ne peut pas s'occuper du 14 Juillet cette année, un devis a donc été demandé à l'Auberge du Château.
- 12 Août : tour cycliste de la Côte d'Or.
- Le Pays de l'Auxois Morvan organise son premier concours de photos à l'échelle du territoire. Le Château d'Epoisses a été sélectionné pour l'exposition des

photos que le jury aura retenues. L'inauguration de cet évènement aura lieu le jeudi 13 Juillet à 18h30. La Commune a accepté de financer la confection d'une banderole, coût de 169 € HT soit 203 € TTC. Toutes les autres dépenses seront prises en charge par le Pays de l'Auxois Morvan.

Étude notariale :

Demande de Madame Caroline FEVRIER, notaire à Epoisses, pour faire démonter les grilles sur les fenêtres de l'étude et pour mettre une rampe dans les escaliers donnant sur la rue des Forges.

Un débat s'instaure sur le fait de ne pas gêner la circulation des piétons sur le trottoir et que ce soit esthétique.

Messieurs Jean-Marie VIRELY et Jean-Noël PHILIPPOT se proposent de voir sur place.

Demande également pour démonter les vitres intérieures.

N° 2017-046 – Location de l'ex-cabinet dentaire :

Nous avons une demande de Madame Gwenaëlle BREUILLY pour louer le cabinet dentaire, place du Champ de Foire.

Un débat s'instaure sur le fait qu'elle faisait partie du projet "cabinet paramédical".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant mensuel de la location du cabinet à 400 €.

Vote : Pour 9 – Contre 4 – Abstention 0.

Déposé en Sous-Préfecture

Informations :

⇒ Travaux sur le réseau d'éclairage public rue des Forges du 14 au 17 Juin.

⇒ Nous avons reçu du SICECO un chèque de 2.738,00 € pour les économies d'énergie réalisée à la chaufferie granulés bois piscine salle de motricité et école publique. Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT pour son implication dans ce dossier.

⇒ Madame Marie-Thérèse PINTER demande de recevoir les comptes rendus par mail. Interroge Monsieur le Maire sur la présence du voyage de la FNACA d'EPOISSES et autres sur le site de la mairie. Monsieur le Maire répond qu'il diligentera une enquête. Monsieur Jean-Marie VIRELY se propose de mettre les comptes rendus du conseil municipal sur le site de la mairie, le Conseil donne son accord.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 07/07/2017 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 10.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel